

La qualité de l'air 2008 en Franche-Comté en chiffres

L'indice de qualité de l'air

L'indice de qualité l'air (ATMO) répond à un souci d'information du public et constitue un indicateur représentatif de la qualité de l'air globale sur l'ensemble d'une agglomération. Ce n'est pas un indicateur représentatif des situations particulières et des pointes de pollution qui peuvent être rencontrées directement au voisinage des sources de pollution. Le mode de construction de l'indice ne permet pas d'établir des comparaisons rigoureuses entre agglomérations. Il est calculé quotidiennement à partir des résultats de mesure des stations urbaines et périurbaines de l'agglomération pour les 4 polluants suivants : le dioxyde de soufre, les poussières, l'ozone et le dioxyde d'azote. Il est gradué de 1 à 10, de très bon à très mauvais.

Bilan 2008

En 2008, comme au cours des dernières années, l'indice de la qualité de l'air a été « bon » pendant les deux tiers de l'année, « moyen » à « médiocre » le tiers restant et « mauvais » durant quelques jours au cours du mois de février, en raison de fortes concentrations en poussières. Aucun indice « très mauvais » n'a été recensé. Sur l'année, l'indice a été essentiellement déterminé par l'ozone (60% du temps) et par les poussières fines en suspension (50% du temps).

Les concentrations en polluants atmosphériques sont restées à des niveaux globalement comparables à ceux de 2007, hormis pour les poussières pour lesquels l'année 2008 requiert des conditions météorologiques plus propices à leur accumulation. Ainsi, on observe pour la première année sur deux stations de proximité trafic (Audincourt centre et Belfort Octroi), des valeurs de centile 90,4 en poussières supérieures à la valeur limite pour la protection de la santé humaine (50 µg/m³/jour à ne pas dépasser plus de 35 jours/an). On notera également, comme en 2007, des dépassements du seuil d'information et de recommandation de la population en poussières (80 µg/m³) lors d'une période plus froide, entre le 13 et le 20 février. Néanmoins, les valeurs de pointes sont moins élevées qu'en 2007 et le seuil d'alerte a été respecté. Concernant l'ozone et le dioxyde d'azote, les concentrations horaires n'ont jamais dépassé le seuil d'information et de recommandation (respectivement 180 µg/m³ et 200 µg/m³).

La répartition des indices pour chaque ville couverte par les analyseurs automatiques est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Belfort	Besançon	Dole	Lons-le-Saunier	Montbéliard	Vesoul
Très bon	4	8	18	2	5	3
Bon	225	251	258	243	221	246
Moyen	82	60	42	65	72	59
Médiocre	46	20	24	35	47	36
Mauvais	3	1	0	1	4	2
Très mauvais	0	0	0	0	0	0

Tableau : Répartition des indices de qualité de l'air (% de jours)

La qualité de l'air 2008 dans le département du Doubs

	Définition	Besançon Centre	Besançon Palente	Besançon Chailluz	Besançon Planoise	Montfaucon	Pontarlier	Dambenois	Montbéliard Côteau Jouvent	Montbéliard Centre	Sochaux	Audincourt	Montandon	Normes en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Réglementation
Dioxyde de soufre (SO_2)	Moyenne annuelle	/	/	/	/	/	/	/	2	/	3	/	/	50	Objectif de qualité
	Moyenne horaire maximale	/	/	/	/	/	/	/	37	/	72	/	/	300	Seuil de recommandation et d'information
	Centile 99,2 des valeurs journalières	/	/	/	/	/	/	/	8	/	9	/	/	125	Valeur limite pour la protection de la santé
	Centile 99,7 des valeurs horaires	/	/	/	/	/	/	/	14	/	16	/	/	350	
Dioxyde d'azote (NO_2)	Moyenne annuelle	38	35	/	25	/	/	/	20	24	/	26	/	40	Objectif de qualité
	Moyenne horaire maximale / Nombre d'heures > $200\mu\text{g}/\text{m}^3$	149/0h	157/0h	/	183/0 h	/	/	/	113/0h	106/0h	/	127/0h	/	200	Seuil de recommandation et d'information
	Centile 98 des valeurs horaires	88	89	/	83	/	/	/	68	65	/	72	/	200	Valeur limite pour la protection de la santé
	Centile 99,8 des valeurs horaires	117	123	/	117	/	/	/	90	89	/	98	/	200	
Ozone (O_3)	Nombre de jours avec au moins 1 moyenne sur 8h > $110\mu\text{g}/\text{m}^3$	/	/	16	23	10	25	23	35	/	/	/	17	110	Objectif de qualité pour la protection de la santé
	Moyenne horaire maximale / Nombre d'heures > $180\mu\text{g}/\text{m}^3$	/	/	149/0 h	154/0 h	133/0 h	153/0h	147/0h	160/0h	/	/	/	149/0h	180	Seuil de recommandation et d'information
	Nombre d'heures > $200\mu\text{g}/\text{m}^3$	/	/	0h	0h	0h	0h	0h	0h	/	/	/	0h	200	Objectif de qualité pour la protection des végétaux
	Nombre de jours > $65\mu\text{g}/\text{m}^3$	/	/	39j	82j	97j	125j	54j	79j	/	/	/	113j	65	
Poussière en suspension (taille < $10\mu\text{m}$)	Moyenne annuelle	30	18	/	20	/	/	/	/	30	/	31	/	30	Objectif de qualité
	Centile 90,4 des valeurs journalières	45	29	/	33	/	/	/	/	47	/	54	/	40	Valeur limite pour la protection de la santé
	Moyenne journalière maximale / Nombre de jours avec au moins 1 moyenne 24h > $80\mu\text{g}/\text{m}^3$	103/1j	90/1j	/	86/1j	/	/	/	/	93/6j	/	105/11j	/	80	
	Nombre de jours avec au moins 1 moyenne 24h > $125\mu\text{g}/\text{m}^3$	0j	0j	/	0j	/	/	/	/	0j	/	0j	/	125	Seuil d'alerte
Monoxyde de carbone	Moyenne maximale sur 8h	518	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	10000	Objectif de qualité
Benzène	Moyenne annuelle	1,6	1,1	/	1,2	/	/	/	/	1,3	1,2	1,6	/	2	Objectif de qualité
														9	Valeur limite

La qualité de l'air 2008 dans le département du Jura

	Définition	Dole	Damparis	Tavaux	Chatenois	Lons le Saunier	Normes en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Réglementation
Dioxyde de soufre (SO_2)	Moyenne annuelle	/	6	2	1	/	50	Objectif de qualité
	Moyenne horaire maximale	/	130	138	19	/	300	Seuil de recommandation et d'information
	Centile 99,2 des valeurs journalières	/	42	18	6	/	125	Valeur limite pour la protection de la santé
	Centile 99,7 des valeurs horaires	/	95	49	9	/	350	
Dioxyde d'azote (NO_2)	Moyenne annuelle	19	17	13	/	18	40 48	Objectif de qualité Valeur limite pour la protection de la santé
	Moyenne horaire maximale / Nombre d'heures > $200\mu\text{g}/\text{m}^3$	139/0h	92/0h	94/0 h	/	105/0h	200	Seuil de recommandation et d'information
	Centile 98 des valeurs horaires	61	46	44	/	62	200	Valeur limite pour la protection de la santé
	Centile 99,8 des valeurs horaires	123	71	66	/	87	200	
Ozone (O_3)	Nombre de jours avec au moins 1 moyenne sur 8h > $110\mu\text{g}/\text{m}^3$	30	/	28	/	30	110	Objectif de qualité pour la protection de la santé
	Moyenne horaire maximale / Nombre d'heures > $180\mu\text{g}/\text{m}^3$	158/0h	/	159/0h	/	157/0 h	180	Seuil de recommandation et d'information
	Nombre d'heures > $200\mu\text{g}/\text{m}^3$	0h	/	0h	/	0h	200	Objectif de qualité pour la protection des végétaux
	Nombre de jours > $65\mu\text{g}/\text{m}^3$	72j	/	63j	/	111j	65	
Poussière en suspension (taille < $10\mu\text{m}$)	Moyenne annuelle	28	/	/	16	26	30 40	Objectif de qualité
	Centile 90,4 des valeurs journalières	42	/	/	27	41	50	Valeur limite pour la protection de la santé
	Moyenne journalière maximale / Nombre de jours avec au moins 1 moyenne 24h > $80\mu\text{g}/\text{m}^3$	100/1j	/	/	59/0 j	95/1j	80	Seuil de recommandation et d'information
	Nombre de jours avec au moins 1 moyenne 24h > $125\mu\text{g}/\text{m}^3$	0j	/	/	0j	0j	125	Seuil d'alerte
Benzène	4 campagnes de 15 jours	/	/	/	/	/	2	Objectif de qualité
							9	Valeur limite

La qualité de l'air 2008 dans les départements de Territoire de Belfort et de Haute-Saône

	Définition	Belfort Centre	Belfort Octroi	Valdoie	Vesoul	Normes en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Réglementation
Dioxyde de soufre (SO_2)	Moyenne annuelle	/	/	/	/	50	Objectif de qualité
	Moyenne horaire maximale	/	/	/	/	300	Seuil de recommandation et d'information
	Centile 99,2 des valeurs journalières	/	/	/	/	125	Valeur limite pour la protection de la santé
	Centile 99,7 des valeurs horaires	/	/	/	/	350	
Dioxyde d'azote (NO_2)	Moyenne annuelle	/	32	19	18	40	Objectif de qualité
						48	Valeur limite pour la protection de la santé
	Moyenne horaire maximale / Nombre d'heures > $200\mu\text{g}/\text{m}^3$	/	164/ 0h	103/ 0h	125/ 0h	200	Seuil de recommandation et d'information
	Centile 98 des valeurs horaires	/	89	59	57	200	Valeur limite pour la protection de la santé
Centile 99,8 des valeurs horaires	/	131	77	86	200		
Ozone (O_3)	Nombre de jours avec au moins 1 moyenne sur 8h > $110\mu\text{g}/\text{m}^3$	27	/	22	25	110	Objectif de qualité pour la protection de la santé
	Moyenne horaire maximale / Nombre d'heures > $180\mu\text{g}/\text{m}^3$	151 / 0h	/	156 / 0h	161 / 0h	180	Seuil de recommandation et d'information
	Nombre d'heures > $200\mu\text{g}/\text{m}^3$	0h	/	0h	0h	200	Objectif de qualité pour la protection des végétaux
	Nombre de jours > $65\mu\text{g}/\text{m}^3$	68j	/	72j	77j	65	
Poussière en suspension (taille < $10\mu\text{m}$)	Moyenne annuelle	/	31	/	29	30	Objectif de qualité
						40	Valeur limite pour la protection de la santé
	Centile 90,4 des valeurs journalières	/	50	/	46	50	
	Moyenne journalière maximale / Nombre de jours avec au moins 1 moyenne 24h > $80\mu\text{g}/\text{m}^3$	/	96/ 5j	/	101/ 5j	80	Seuil de recommandation et d'information
	Nombre de jours avec au moins 1 moyenne 24h > $125\mu\text{g}/\text{m}^3$	/	0j	/	0j	125	Seuil d'alerte
Benzène	Moyenne annuelle	1,2	1,5	/	/	2	Objectif de qualité
						9	Valeur limite